

**Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés**  
**État des résultats prospectif (non audité)**  
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars  
 (en dollars)

	<b>Résultats estimatifs 2014-2015</b>	<b>Résultats prévus 2015-2016</b>
<b>Charges</b>		
Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	4 171 707\$	7 425 246\$
Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	1 549 633	1 667 393
Services internes	3 439 780	2 924 346
<b>Total des charges</b>	<b>9 161 120</b>	<b>12 016 985</b>
<b>Revenus</b>		
Engagement de conformité volontaire	2 157 475	-
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(2 157 475)	-
<b>Total des revenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>9 161 120\$</b>	<b>12 016 985\$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

## **Notes à l'état des résultats prospectif (non audité)**

### **1. Méthodologie et hypothèses importantes**

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) qui sont décrits dans le rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2014-2015 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2014 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2015-2016.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités du CEPMB resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent.
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre 2014.

### **2. Variation et évolution des prévisions financières**

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2014-2015 et pour 2015-2016, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, le CEPMB a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont entre autres :

- Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement.
- La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.
- La conjoncture économique qui peut avoir une incidence sur le montant des revenus perçus.
- Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.
- La fréquence des audiences et l'écart dans les coûts associés.

Une fois que le rapport sur les plans et les priorités est présenté, le CEPMB ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur le rendement.

### **3. Sommaire des principales conventions comptables**

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement qui sont entrées en vigueur pour l'exercice 2014-2015, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

**(a) Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du CEPMB sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont accumulées et comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit aux termes de leurs conditions d'emploi.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses sur les comptes débiteurs, d'avances, ainsi que les passifs, dont les passifs éventuels, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable peut être établie.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

**(b) Revenus**

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les événements qui ont généré les revenus surviennent.

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attende à ce que l'administratrice générale maintienne le contrôle comptable, elle n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

#### 4. Autorisations parlementaires

Le CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du CEPMB pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

##### (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées

(en dollars)

	<b>Estimatif 2014-2015</b>	<b>Prévu 2015-2016</b>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	9 161 120\$	12 016 985\$
<b>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(17 307)	(36 707)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Augmentation) diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 130 259)	(1 150 333)
Diminution des avantages sociaux futurs	(5 979)	1 212
Diminution des avantages sociaux futurs	102 455	95 214
Remboursement/ajustement de charges des exercices antérieurs	18 793	18 810
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	<u>(1 032 297)</u>	<u>(1 071 804)</u>
<b>Rajustements pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	97 000	-
<b>Autorisations demandées</b>	<u><b>8 225 823\$</b></u>	<u><b>10 945 181\$</b></u>

##### (b) Autorisations demandées

(en dollars)

	<b>Estimatif 2014-2015</b>	<b>Prévu 2015-2016</b>
<b>Autorisations demandées :</b>		
Crédit 40 - Dépenses du programme	7 283 951\$	9 947 595\$
Montants législatifs	941 872	997 586
<b>Autorisations demandées</b>	<u><b>8 225 823\$</b></u>	<u><b>10 945 181\$</b></u>